



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHANCIA  
 Séance du lundi 19 février 2024**

<p><u>Nombre de conseillers :</u>                  En exercice : 10                  Présents : 6                  Votants : 7</p> <p>Date de convocation du conseil municipal :                  12/02/2024</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération :                  26/02/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-neuf février, à dix-huit heures quarante-huit minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Excusé :</u> FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie.</p> <p><u>Absents :</u> KOCIOL Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> MAILLARD Valérie</p>
<p><b><u>Objet :</u></b> Demande de subventions</p>	

Vu le courrier de demande d'une subvention de fonctionnement 2024 de l'association Secours Populaire Français en date du 11 décembre 2023

Vu le courrier de demande d'une subvention pour 2024 pour l'association du Tennis Club Dortan-Lavancia en date du 29 janvier 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ou non les demandes de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- n'**APPROUVE** pas l'attribution d'une subvention à l'association Secours Populaire Français,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Tennis Club Dortan-Lavancia pour un montant de 40 € par enfants soit un total pour 7 enfants de Chancia de 280,00 €.

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire, Robert BONIN